



PROJET PEDAGOGIQUE
Accueil de Loisirs Sans Hébergement
VERTEFEUILLE - PERPIGNAN
Primaire

Année 2021-2022
Direction :
Hicham TOUHAFI
Christine TOLLET
Pauline SALVADOR



PEP 66 DEL

10 Rue Paul Séjourné - BP 22 - 66350 TOULOUGES

Tel : 04.68.62.26.20 - Mail : del@adpep66.org

www.adpep66.org



SOMMAIRE

Introduction

Situation initiale

Présentation de la structure

Le PEDT

Les objectifs éducatifs

L'accueil des enfants en situation de handicap

Les objectifs généraux et opérationnels

La journée type

Le non négociable

Protocole sanitaire

Conclusion



ADRESSE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Vertefeuille Primaire (ALSH)

Rue de la Soulane
66000 PERPIGNAN

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
VERTEFEUILLE—PERPIGNAN—Primaire

Année 2021-2022



Introduction

L'Accueil de loisirs sans hébergement est un lieu de vie en collectivité, qui doit permettre à chaque enfant de passer un moment agréable en s'épanouissant aux travers d'activités diverses.

Il est important que l'équipe d'animation qui intervient durant ce temps prenne en considération les attentes et les demandes des enfants, pour privilégier ce lieu comme un temps de découverte et d'apprentissage de la vie en collectivité.

Ce projet pédagogique, va durant toute l'année scolaire, servir à l'équipe d'animation, de base et de repères, pour l'élaboration, l'évolution, et la continuité des projets d'activités qui seront mis en place au fur et à mesure des différents cycles.

Il est essentiel de ne pas oublier que c'est un temps de loisirs pour les enfants, mais que le rôle de l'équipe est de faire passer aux jeunes des savoir être et des savoir-faire en fonction des valeurs que nous souhaitons transmettre aux enfants.

Situation initiale

La situation du centre

L'Accueil de Loisirs primaire « VERTEFEUILLE » se trouve dans les locaux de l'Ecole Vertefeuille rue de Villelongue Dels Monts sur la ville de Perpignan.

La ville

Perpignan compte une population de plus de 122 334 habitants lors du dernier recensement en 2020.

Perpignan est la première commune agricole des Pyrénées-Orientales.

La viticulture occupe les deux tiers de la surface ; maraîchage, arbres fruitiers, production de fleurs occupent le tiers restant.

D'autres activités se sont développées telles que : le transport, la logistique, l'agroalimentaire, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, les énergies renouvelables, la santé et soins de la personne.

Présentation de la structure

Le public

Le centre accueille des enfants âgés de 6 à 12 ans. Des groupes ont été organisés pour une meilleure prise en compte des besoins de chaque enfant : groupe des 6 ans, des 7-8 ans et des 9-12 ans.

Tous les enfants peuvent être accueillis même l'accueil des enfants en situation de handicap selon les moyens disponibles (voir paragraphe suivant). La majorité des enfants sont issus de Perpignan. Il est possible que certains viennent des communes appartenant à la Communauté urbaine Têt Méditerranée.

La capacité d'accueil du centre est de 100 enfants.

Les locaux

L'Accueil de loisirs se situe dans les locaux de l'école primaire Vertefeuille. La répartition des salles est organisée de la façon suivante :

- Une salle d'activités 6 ans dans une salle mise à disposition
- Une salle d'activités 7-8 ans dans la salle de motricité
- Une salle d'activités 9-12 ans dans le hall du premier pallier
- Une bibliothèque
- Une ludothèque en salle de motricité
- Deux cours de récréation
- Deux blocs sanitaires Garçons / Filles
- Une salle des maîtres
- Un jardin
- Une régie
- Un bloc cuisine, une salle de restaurant
- Les installations sportives et/ou de loisirs de la commune.

Les horaires de fonctionnement

L'accueil est assuré les mercredis et les vacances de l'année scolaire (sauf vacances de Noël) et les 5 semaines d'Eté 2021.

Un accueil parents-enfants est organisé le matin de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h15 le soir. Le midi, le temps d'accueil est fixé de 11h30 à 12h15. L'après-midi, l'accueil s'effectue de 13h30 à 14h00.

Les activités débutent de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Lors de l'accueil des parents et enfants, les animateurs complètent une liste de présences par tranche d'âges, sachant que M correspond au matin, R au repas et AM à l'après-midi. Les parents décident de mettre l'enfant à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Les activités

Les animateurs et la direction ont, par ailleurs, décidé d'élaborer les plannings d'activités sur des thématiques les mercredis d'une part pour répondre à la nouvelle réforme et assurer une certaine continuité avec les écoles (périscolaire) et d'autre part, les vacances scolaires (extrascolaire).

Pour le groupe des 6 ans. Projets proposés :

Concernant les mercredis :

- Mercredis de Septembre/Octobre : « L'Art en Australie » et « Les droits des enfants »
- Mercredis de Novembre/Décembre : « L'Art en Amérique », « La nutrition » et « Les droits des enfants »
- Une visite sur une ferme agricole est prévue

Concernant les vacances scolaires :

- Vacances d'Automne : « Portraits en Majesté » (Programmation en lien avec l'exposition au Musée Rigaud)
- Sortie à la bibliothèque prévue

Pour le groupe des 7-8 ans. Projets proposés :

Concernant les mercredis :

- Mercredis de Septembre/Octobre : « Ma fresque en fluorecyclage sur le thème des droits des enfants »
- Mercredis de Novembre/Décembre : « Imaginarium »
- Sortie aux palais des rois de Majorque prévue

Pour le groupe des 9-12 ans. Projet fil rouge à l'année : « Projet parentalité : le lien par le jeu »

Concernant les mercredis :

- Mercredis de Septembre/Octobre : « Projet parentalité » et « Droits des enfants »
- Mercredis de Novembre/Décembre : « Projet parentalité » et « Droits des enfants »

Des sorties à la journée avec pique-nique sont organisées une ou deux fois par semaine.

Les enfants participent à des activités « piscine » ou « tennis ». Ils participent également aux activités sportives que propose l'UFOLEP : rugby, basket, VTT, badminton, boxe, roller, judo, natisme à Villeneuve de la Raho, tumbling lors des vacances de juillet et août.

Avec la mise en place de la semaine à 4 jours, les enfants peuvent fréquenter le centre la journée entière.

Le centre s'implique sur les différentes actions transversales proposées par la Mairie de Perpignan :

La fête des droits de l'enfant :

Cette année, cette fête est organisée le mercredi 24 novembre 2021. Le groupe des 6 et des 7-8 ans et leurs animateurs vont proposer aux enfants participants, des activités autour du droit à l'égalité pour tous.

Spectacles musicaux ou représentations théâtrales et cinéma :

La Mairie de Perpignan permet d'inscrire des groupes d'enfants à des représentations théâtrales ou encore assister à des projections cinématographiques d'Art et d'essai.

Le club pré-ado :

Un groupe de préados a été créé afin de répondre au mieux à la demande des enfants âgés de 10 à 12 ans.

La pérennité de ce club dépendra de l'effectif des pré-ados, de la période concernée (Vacances scolaires) et de l'évolution de la COVID 19.

Par ailleurs, le centre fait appel aux animateurs pour organiser des grands jeux ou des expositions afin que toutes les tranches d'âge participent.

De plus, l'Accueil de loisirs mènera des actions en commun avec l'accueil de loisirs maternel Vertefeuille dans l'objectif de créer une passerelle entre les deux publics.

Les animateurs proposent toujours des activités aussi diverses que variées : activités manuelles, jeux d'intérieur, jeux extérieurs et expression corporelle en lien avec le thème du cycle.

Enfin, le centre en partenariat avec la mairie de Perpignan et la DDCS, bénéficiera d'intervenants sportifs.

Des rencontres inter-centres, un club ado sur les vacances et des séjours seront proposés.

La mise en place d'outils auprès des enfants comme la boîte aux lettres, les conseils d'enfants permettront aux enfants de pouvoir s'exprimer librement.

De plus, l'équipe de l'ALSH cherchera à impliquer les parents sur le lieu de vie de leurs enfants en leur permettant de proposer leurs savoirs. Lors des spectacles et des expositions, le centre ouvrira ses portes aux parents.

Les séjours accessoires

Des séjours accessoires vont être organisés :

- Séjours d'1 à 4 nuits consécutives maximum,
- Prévus obligatoirement dans le projet éducatif et dans le projet pédagogique de la période,
- Organisés dans le cadre réglementaire d'un accueil de loisirs ou d'un accueil de jeunes pour les mêmes mineurs que ceux accueillis habituellement,
- Le directeur de l'accueil de loisirs est le responsable du séjour court, qui est une activité de l'accueil de loisirs,
- N'étant pas soumises aux mêmes exigences de qualification (présence d'un directeur, qualification de l'équipe d'encadrement) qu'un séjour de vacances, ces activités accessoires doivent obligatoirement **se dérouler en France et à proximité de l'accueil principal**, de manière à ce que le directeur puisse se rendre sur les lieux de l'hébergement par ses propres moyens et dans un **délai ne devant pas excéder deux heures**,
- Ces séjours ne sont pas un séjour supplémentaire mais sont déclarés au sein de l'accueil en question en rajoutant une période : « activité accessoire » (au plus tard 2 jours ouvrables **avant** le début du séjour) par téléprocédure,
- Le directeur de l'accueil de loisirs désigne nommément **un responsable du séjour court**,
- L'équipe est composée au **minimum de 2 animateurs** même avec un nombre réduit de participants,
- Le groupe doit disposer de moyens de communication opérationnels,
- Le directeur doit pouvoir être joint à tout moment.

Tous les projets d'animation devront prendre en compte les différents décrets d'application liés à l'évolution de la COVID 19. Par exemple, le décret n°2020-1262 du 16/10/2020 dans les ACM nous autorise pour l'instant de sortir en dehors du centre à condition de constituer des groupes de 6 personnes (5 enfants et 1 adulte).

Le PEDT

Le contenu

Ce dispositif émane du Ministre de l'Éducation Nationale, du Ministre de la Jeunesse et des Sports, du Ministre de la Culture et la Communication et du Ministre délégué à la Ville.

Le CEL a pour objectif de mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes et à rassembler tous les financements de façon cohérente.

Le CEL concerne les enfants et les adolescents scolarisés à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège et éventuellement au lycée.

Les partenaires

- Les services de l'Etat
- La CAF
- Les collectivités territoriales
- Les fédérations d'éducation populaire
- Les associations (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, Fédération des Parents d'Elève de l'Enseignement Public)

Les Objectifs

Le PEDT s'appuie sur 5 objectifs partagés :

- Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, le mettent en confiance, le valorisent.
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne.
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes.
- Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable.

Les objectifs éducatifs

De la ville de Perpignan

La ville de Perpignan a pour objectifs éducatifs les suivants :

- Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique
Structurer le partenariat éducatif et qualifier les acteurs
- Favoriser l'épanouissement des enfants
Favoriser la réussite scolaire
Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant
Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif
- Eduquer à la citoyenneté
Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble »
Favoriser la participation des enfants et des jeunes
- Valoriser le rôle éducatif des parents
Favoriser le dialogue entre professionnels et parents
Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles

De l'ADPEP 66

L'ADPEP 66 souhaite promouvoir au travers de leur projet éducatif :

- La socialisation,
- La solidarité,
- L'éducation à la citoyenneté,
- L'initiative et la créativité,
- L'accession progressive à l'autonomie,
- La recherche d'un équilibre individuel,
- L'ouverture culturelle,
- L'élargissement du champ d'intérêts des enfants,
- L'épanouissement dans la joie du plaisir partagé,
- Le respect de l'environnement,
- L'amitié entre les peuples.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il est nécessaire de mettre l'accent sur :

- Le respect mutuel et des règles de sécurité,
- La participation de tous aux tâches de la vie quotidienne,
- La prise de responsabilité progressive et compatible avec les possibilités des enfants et la réglementation en vigueur,
- Les initiatives qui conduisent à la solidarité,
- L'apprentissage du respect du cadre de vie et la promotion de la qualité de l'environnement.

L'accueil des enfants en situation de handicap

La Municipalité et les associations d'Éducation Populaire adhèrent à une Charte de déontologie pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les structures de loisirs. Cette intégration passe par la rencontre avec d'autres enfants « valides » dans le but de faire tomber les barrières dressées par les différences, l'intolérance et la ségrégation dès le plus jeune âge.

Pour cela, l'ADPEP peut faire appel aux associations Mireille Bonnet – Hand'avant66 qui agissent en partenariat pour favoriser un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap dans un lieu d'accueil collectif par le biais d'accompagnement des parents, professionnels et gestionnaires.

Finalités :

- Réponse humaine à des besoins particuliers en compensation de désavantages liés à des déficiences d'origine motrice, sensorielle, intellectuelle, psychique ou à une maladie invalidante,
- Contribution à la bonne socialisation d'un enfant en milieu ordinaire,
- Développement chez l'enfant de sa capacité d'autonomie, de communication et d'expression,
- Travail en concertation avec l'équipe pédagogique, la famille et les intervenants d'établissements spécialisés.

L'accueil des enfants en situation de handicap est possible selon les moyens mis à disposition et l'handicap de l'enfant.

Par ailleurs, 4 critères ont été retenus pour mesurer l'intégration de l'enfant en situation d'handicap :

- Une équipe d'animation avertie,
- Un enfant à l'aise au sein de l'équipe pédagogique,
- Une famille satisfaite,
- Une non perturbation des autres enfants fréquentant l'ALSH.

Les objectifs généraux et opérationnels

Favoriser la citoyenneté

- Mettre en place des actions citoyennes : débats, conseils d'enfants, responsabilités, médiateurs, projets enfants...
- Mettre en place des activités en lien avec le développement durable : tri des déchets, création de poubelles, sensibilisation aux gestes simples éco-citoyens, visite de ferme d'exploitation agricole, participation pour nettoyer la nature ...

Favoriser le bien-vivre ensemble

- Mettre en place des actions autour du civisme : règles de vie, temps de parole, jeux de rôles, activités autour du savoir-vivre...
- Lutter contre toutes formes de violence, d'exclusion et de discrimination : droits des enfants, mise en place d'exposition CANOPE, atelier philo, projet dance, yoga...

Favoriser la solidarité

- Mettre en place une dynamique coopérative : jeux coopératifs, jeu de la cacahuète, jeux d'observation et de communication...
- Mettre en place des actions de partage : participation à des actions de solidarité...

Développer l'ouverture culturelle

- Elargir les centres d'intérêt des enfants : activités culturelles et artistiques
- Proposer des projets de découverte : mise en place de diverses activités enrichissantes (vieux films, contes, spectacles, visite de musées, ludothèque, bibliothèque...)

Développer les actions de parentalité

- Mettre en place un projet parentalité « Le lien par le jeu » (mise en place d'une page Facebook)
- Créer du lien sur les temps d'accueil : discussions, échanges, café des parents, ateliers créatifs parents/enfants...

La journée type

7h45/9h00 : Accueil des enfants en ateliers (ludothèque, bibliothèque, dessin et activités manuelles).

9h00/12h00 : Activités par groupes d'âge.

12h00/13h00 : Repas.

13h00/ 14h00 : Temps calme et temps d'accueil.

14h00/16h00 : Activités de l'après-midi.

16h00/16h30 : Goûter.

16h30/17h00 : Reprise des activités / temps de parole

17h00/18h15: Départ des enfants, mise en place d'ateliers.

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

VERTEFEUILLE—PERPIGNAN—Primaire

Année 2021-2022



Le non négociable

Il s'agit de règles qui ne peuvent être discutées.

Le respect de ces règles permet un fonctionnement cohérent de la structure accueillant les enfants, soit :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Aucune consommation de cigarettes ou de tout produit illicite,
- Aucune violence physique ni verbale ne sera tolérée,
- L'engagement au respect des règles de la Jeunesse et des Sports,
- Respect des horaires de travail,
- Aucune décision personnelle d'animateurs sur le fonctionnement du centre ou le renvoi d'un enfant ne pourra être prise sans aucune consultation avec la direction,
- Assister aux réunions et au rangement du centre.

Protocole sanitaire pour lutter contre la Covid

Les horaires de fonctionnement

L'accueil est assuré les mercredis et les vacances de l'année scolaire (sauf vacances de Noël) et les 5 semaines d'Été 2021.

Un accueil parents-enfants est organisé le matin de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h15 le soir. Le midi, le temps d'accueil est fixé de 11h30 à 12h15. L'après-midi, l'accueil s'effectue de 13h30 à 14h00.

Les activités débutent de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Lors de l'accueil des parents et enfants, les animateurs complètent une liste de présences par tranche d'âges, sachant que M correspond au matin, R au repas et AM à l'après-midi. Les parents décident de mettre l'enfant à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Différents temps éducatifs/journée type et explication de chacun des temps.

7h45/9h00 : Accueil des enfants en ateliers (ludothèque, bibliothèque, dessin et activités manuelles).

9h00/12h00 : Activités par groupes d'âge.

12h00/13h00 : Repas.

13h00/ 14h00 : Temps calme et temps d'accueil.

14h00/16h00 : Activités de l'après-midi.

16h00/16h30 : Goûter.

16h30/17h00 : Reprise des activités / temps de parole

Sur les différents lieux

La cantine :

Les repas sont pris dans le réfectoire. Les enfants passent au self et seront positionnés par groupe autour des tables avec une distanciation d'un mètre entre les groupes : groupe des 6 ans, groupe des 7-8 ans et groupe des 9-12 ans.

Un animateur, muni d'un gant ou après lavage de mains, servira de l'eau et du pain à tous les enfants.

Après chaque service, les tables seront désinfectées par les agents.

Sur le bâtiment du centre :

- Bureau de direction :

Les parents pourront rentrer dans les bâtiments du centre à condition d'être masqués pour effectuer des inscriptions ou des préparations.

La salle accueillera les enfants âgés de 6 ans durant le temps d'activités et tous les enfants sur le temps calme du matin.

- Salle des 6 ans :

La salle des 6 ans accueillera seulement les enfants âgés de 6 ans.

- La motricité/salle des 7-8 ans :

Elle accueillera seulement les enfants de 7-8 ans durant les temps d'activités et tous les enfants durant les temps calmes du matin et de l'après-midi.

- Salle des 9-12 ans

Elle accueillera seulement les enfants âgés de 9-12 ans.

- Toilettes enfants

Les toilettes enfants situés dans le bâtiment du centre sont destinées à l'ensemble des enfants.

- Toilette adulte

La salle du RASED servira de salle d'isolement en situation de cas suspect.

Gestes à adopter

Les gestes barrières rappelés dans le référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde.

Se laver les mains régulièrement

Eternuer et tousser dans le pli de son bras

Mettre son mouchoir dans la poubelle et se laver les mains

Eviter les embrassades et garder 1 mètre de distance minimum

Le lavage des mains doit être réalisé sous le contrôle d'un adulte : à l'arrivée, avant de rentrer dans une salle, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, autant que besoin, après avoir manipulé des objets possiblement contaminés.

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle d'un animateur.

Le port du masque par les enfants et l'équipe d'animation

Le port du masque pour les enfants âgés de 6 à 12 ans est devenu obligatoire.

Pour l'équipe d'animation, les masques grand public sont fournis par la direction soit un par temps d'accueil. Il est obligatoire et sera porté par l'ensemble du personnel d'animation au contact du public enfant et pendant la circulation au sein des locaux de l'école.

Tous les professionnels devront se laver les mains régulièrement.

Le gel hydro-alcoolique et le savon liquide sera fourni ainsi que des gants à usage unique pour effectuer les soins sanitaires ou autres (une paire de gants = une action).

Les animateurs rappelleront et feront appliquer aux enfants les gestes barrières. Le lavage des mains devra être effectué avant et après chaque activité, passage aux toilettes, repas... (voir paragraphe ci-dessous).

Procédure de gestion d'un cas suspect

En cas de symptômes avec ou sans fièvre chez un enfant :

Les symptômes sont : toux, éternuement, essoufflements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

Conduites à tenir : se référer au directeur de l'ALSH + isolement dans la salle du RASED prévue à cet effet : salle RASED + port du masque à l'enfant + prise de température par l'assistant sanitaire. Les parents seront avertis afin de venir récupérer leur enfant.

Les locaux

Les locaux devront être aérés de façon régulière et désinfectés après chaque utilisation.

Les portes devront rester ouvertes au maximum pour éviter les contacts avec les points de contact (poignées de porte). Il est de la responsabilité de l'animateur de nettoyer les points de contact (interrupteur, robinet, poignée de porte...) avec des lingettes désinfectantes que l'association mettra à disposition.

Les agents effectueront le nettoyage/désinfection des locaux tous les jours après le départ des enfants. Les points de contact et toilettes seront désinfectés.

Le matériel

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, crayons, etc...) est permise.

L'accès aux parents

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments de l'ALSH n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Conclusion

Tout animateur en intervenant sur l'accueil de loisirs a le devoir de prendre connaissance du projet pédagogique de la structure. Il doit pouvoir informer les familles qui le souhaitent, du contenu du projet.

La direction comme les animateurs sont garants du projet.

Les familles qui inscrivent leurs enfants à l'ALSH Vertefeuille ont la possibilité de consulter à tout moment le projet pédagogique.

Ce projet est valable durant toutes les périodes de vacances de l'année scolaire ainsi que les mercredis. Il peut être modifiable et amélioré selon les besoins.